

MARCHE DE GRE A GRE

1uy. Peryph. n 26-1

2uy. Peryph. n 26-1

49 107

ENTRE : M. Charles REGAONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1.14-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date
du 30 Décembre 1950.

ET : M. D.GIRAUD, Mécanicien, rue du Port à St Jean d'Angély

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ART. 1 - M. D.GIRAUD s'engage à fournir à la ville de Royan un camion GMC, 2 ponts, en bon état de marche avec les accessoires suivants : cabine fermée ; phares français ; batterie neuve 6 V x 120 ; bras de direction ; feu de position ; cuve de 5.000 litres posée directement sur le chassis avec plate forme pour moto pompe ; prise de mouvement et treuil avant ; pneumatiques avec 20% d'usure au maximum, emplacement pour moto pompe.

Ce camion sera repeint à neuf suivant couleur choisie par le client

ART. 2 - Conditions et garanties : Le présent marché est conclu sous la réserve de l'agrément du modèle par les services officiels de sécurité et avec les garanties d'usage en matière d'engins mécaniques.

ART. 3 - Paiement - Le prix de camion est fixé à la somme nette et forfaitaire de 824.375 fra (six cent trente quatre mille trois cent soixante quinze francs) suivant les offres présentées par M. GIRAUD, par lettre du 12 Décembre 1950. Le règlement sera effectué :

- a/ 40% à réception du véhicule
- b/ 10% 30 jours après la livraison.

ART. 4 - Livraison - M. GIRAUD s'engage à effectuer la livraison dans les 30 jours qui suivront la notification de l'approbation préfectorale à laquelle est soumis le présent marché.

ART. 5 - Cautionnement : Il ne sera pas exigé de cautionnement.

A ROYAN, le 24 Janvier 1950

Le Fournisseur,

APPROUVÉ

Le Maire,

La Rochelle, le 24 JANV 1950

Pour le PRÉFET,
le Secrétaire Général.



Handwritten signature of the supplier and a circular stamp of the Prefecture of La Rochelle.

Handwritten signature of the Mayor.

SEANCE DU 30 DECEMBRE 1949

OBJET :

Achat de matériel de lutte
contre l'incendie

L'an mil neuf quarante neuf, le trente du mois de décembre, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ch. REGAZONI, Maire, en session ordinaire, d'après convocations faites le 23 déc. 1949.

Etalent présents : MM. Ch. REGAZONI, Veyassière, Roche d'ereux, Chauboulan- Melle Rikovsky, M. Bujard, Baudet-Éraudeau- Bouchet- Counil- Main- Cousinet- Seugnet- Gailland Chollet- Domecq- Fouget.

Etalent représentés : M. Dufour par M. Main
M. Prugnaud par M. Regazoni
M. Thirion par M. Douzinet.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice.

M. BUJARD a été élu secrétaire.

M. le Président a ouvert la séance.

La Ville a maintenant :

- 1/ Une liste complète du matériel nécessaires à l'équipement d'un centre secondaire de secours - Cette liste a été établie par le Lieutenant commandant la Cie de Pompiers de Royan.

Ce matériel coûtera de 6 à 7 millions.

- 2/ Des crédits ouverts par le MRU : 8 millions à titre provisoire

Le dommage correspondant de la Ville enfin évalué se chiffre à 7 millions.

Il est donc possible de financer le matériel dont nous avons besoin en échelonnant les achats selon le rythme des versements du M.R.U.

- 3/ Local pour loger ce matériel : Les travaux de la 1ère tranche de la Caserne des Pompiers (garage pour matériel) ont été adjudgés le 27 décembre dernier.

LE CONSEIL DECIDE :

- de poursuivre le réglément de l'auto pompe de premier secours	682.000 fr s
- de faire équiper par M. Giraud, mécanicien à St-Jean d'Angély, la camionnette Dodge Montant de la dépense approximatif	300.000 -
- De passer commande au même de la tonne de 6000 l. et de sa pompe montées sur camion G.M.C.	650.000 -
- D'accepter en principe l'achat du complément du matériel demandé par le Lieutenant de la Cie de Pompiers savoir :	
<u>1 Jeep</u> livrable très rapidement pour tracter la grande échelle nécessaire pour les sauvetages, feux de cheminées et de forêts - <u>entièrement</u> <u>réalisé à neuf</u>	260.000 env.
<u>1 Grande échelle</u> indispensable pour les feux comparables à celui du " Logis " le 15.12 envl.	500.000 -
<u>1 lance compte</u> avec mélangeur à mousse pour feux d'hydrocarbures, de bois, ou chiffon	40.000 -
1.600 mètres de tuyaux de 70 m/m	630.000 -
400 mètres de tuyaux de 45 m/m	85.000 -
100 " " de 100 m/m	50.000 -
160 raccords D.S.P. de 70 m/m	242.000 -
40 " " de 45 m/m	42.000 -
25 casques)	
25 bonnets de police (99.000 -
30 pantalons de feu	100.000 -
30 Filagores	5.000 -
20 petites haches)	
6 grandes (10.000 -
2 commandes de 20 m en 18 m/m	10.000 -
8 commandes de 20 m. en 8 m/m	7.000 -

(autre)

1 sautoir de sauvetage	1.000 frs
1 lanterne Madoe	2.500 -
Lances spéciales retenues Diffuseurs Poudoux	250.000 -
1 extincteur à gaz carbonique pour feux électriques :	

Il donne pouvoir à M. le Maire pour signer les marchés nécessaires selon un rythme qui sera subordonné aux possibilités de trésorerie de la Ville.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 24 JANV 1950

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général



[Handwritten signature]

Fait et délibéré à ROYAN les jour,
mois et an susdits.

Ont signé au registre MM. les membres
présents à la séance.

Pour extrait conforme



LE MAIRE,

[Handwritten signature]